



**REPONSE DE LA DEUXIEME UNIVERSITE CHOISIE PAR LE CANDIDAT**

**PARTIE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT :**

NOM : ..... Prénom : .....

Nationalité : .....

Adresse : Rue ou BP : ..... N° : .....

Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ] Commune : ..... Pays : .....

Mention envisagée (*intitulé identique à celui de la première ligne du cadre 2 de la page 2*) : .....

.....

**PARTIE RESERVEE A L'UNIVERSITE : (apposer le cachet)**

**L'université doit répondre au candidat avant le 31 mai (voir notice p. 6)**

Nombre de points obtenus au test linguistique (sur 699) (*doit obligatoirement figurer*) : .....

Note obtenue à l'épreuve d'expression écrite (sur 20) (*doit obligatoirement figurer*) : .....

(1) (2) **Demande d'admission acceptée (valable exclusivement pour la rentrée universitaire qui suit le dépôt du dossier)** sous réserve de la présentation du diplôme et, s'il y a lieu, de l'attestation ouvrant droit aux études envisagées et de sa traduction officielle.

Le candidat devra se présenter pour procéder à son inscription définitive, muni de **l'original du diplôme**, celui de **l'attestation**,

et celui du **titre de séjour** entre le [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] et le [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

à : .....

(*l'université conserve le dossier*)

Le candidat doit envoyer une lettre de confirmation :

- **par retour du courrier** s'il est déjà titulaire du diplôme ;
- **dans les dix jours** qui suivent l'obtention du diplôme, s'il est en cours d'études ;
- **dans tous les cas** avant le 31 juillet (cachet de la poste faisant foi).

Si cette confirmation n'est pas effectuée dans les délais, le candidat ne sera pas inscrit.

(1) **Demande d'admission non acceptée pour la raison suivante :** .....

.....

Le dossier du candidat est transmis à l'université de : ..... le [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]  
qui doit vous faire parvenir sa réponse avant le 30 juin (voir **notice**, page 6)

Le Président (date, signature et cachet)

- (1) Cocher la case correspondante.
- (2) En cas d'acceptation, vous pourrez procéder à votre inscription définitive. Cette attestation devra être présentée avec les pièces exigées pour les formalités d'accueil en France.